

SAINTHUBERT/ COUP DE MASSUE

Aérodrome : le permis d'IDéLux illégal

 Ce sont nos confrères de l'Avenir du Luxembourg qui l'annoncent. Le Conseil d'État a dit illégal le permis d'urbanisme délivré par la Région wallonne à Idélux pour aménager un parc d'activités économiques et un espace d'accueil du public sur le site de l'aérodrome de Saint-Hubert.

Ce même Conseil d'État a toutefois rejeté la requête en suspension ou en annulation de ce permis par les riverains et utilisateurs de l'aérodrome. Il a en effet estimé que ces derniers n'ap-

portaient pas la preuve que les travaux projetés par Idélux pourraient nuire à leurs activités.

PROCÉDURE POURSUIVIE

Les riverains et utilisateurs de l'aérodrome ont quant à eux décidé de poursuivre la procédure pour faire annuler cette fois l'ensemble du projet puisque seule la première phase est visée ici par le Conseil d'État.

L'intercommunale IdéLux devait débattre de cette question dans le conseil d'administration fixé ce vendredi soir. ■

α